



Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel

DOSSIER PRESSE

ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE DES PERSONNELS DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Le 09 Décembre 2010

« Les Essarts » Haute-Marne

Forêt Domaniale d'Arc-Chateauvillain

Quelle forêt pour nos enfants ?

<p>Secrétaire Général Philippe BERGER 03.84.95.83.70 – 06.84.17.07.97 philippe.berger35@wanadoo.fr</p>	<p>Local SNUPFEN Solidaires Marie-Françoise CHATELAIN Tel : 01.40.19.59.69</p>	<p>www.snupfen1.org</p>
--	--	---

Contacts pour le 9 décembre 2010: 03.25.02.51.73 – 06.84.17.07.97

La forêt est un espace naturel multifonctionnel



Fonction environnementale : Biodiversité, protection des sols, fixation de carbone

Fonction sociale : Accueil du public, paysage

Fonction économique : Essentiellement récolte des bois

**La gestion forestière publique relève de l'équilibre
entre les différentes fonctions de l'espace naturel forestier.**

« Aujourd'hui nous estimons la forêt publique réellement en danger. La fonction de production devenant prépondérante dans la gestion forestière au détriment des fonctions sociales et environnementales des forêts »

SOMMAIRE

0 QUELLE FORET POUR NOS ENFANTS ?

- 0.1 Pourquoi les forestiers luttent ? (pages 4 et 5)
- 0.2 L'assemblée générale nationale du 09 décembre (page 6)

I L'Office National des Forêts

- I.1 Les missions de l'ONF (page 7)
- I.2 Le financement de l'ONF (page 8)
- I.3 Les moyens humains de l'ONF (page 9)

II VERS LA FIN DU SERVICE PUBLIC FORESTIER

- II.1 préambule avant 2008 (page 10)
- II.2 Depuis 2008 (pages 10, 11 et 12)
 - II.2.1 Des nouvelles mesures*
 - II.2.2 La destruction du métier de forestier*
 - II.2.3 L'ONF à la découpe*

III ANNEXES

- ANNEXE 1 : Un mouvement qui s'inscrit dans la durée (page 13)
- ANNEXE 2 : Éléments chiffrés contrat de plan RGPP à l'ONF (page 14)
- ANNEXE 3 : Position de l'intersyndicale Bourgogne Champagne Ardenne concernant le Parc Naturel de Forêt de Plaine (pages 15 et 16)

0 QUELLE FORET POUR NOS ENFANTS ?

0.1 Pourquoi les forestiers luttent ?

Le Grenelle de l'environnement a conclu pour la forêt : « Produire plus, tout en préservant mieux », qui se traduit par un objectif de production de 20 millions de M3 supplémentaires, d'ici 2020. Force est de constater qu'aujourd'hui il ne reste que le produire plus.

M. le Président de la République le 19 mai 2009, à Urmatt (Bas-Rhin) a prononcé un discours sur le développement de la filière bois : « On ne cesse de se plaindre de ne pas avoir de matière première on en a une sous nos yeux et on la sous-exploite ».

M. Gaymard Hervé Président du Conseil d'administration de l'ONF (nommé en 2010) a rendu son rapport à la Présidence de la République sur l'avenir de l'ONF. Ce rapport argumente principalement sur la nécessité d'augmenter la production de bois.

Cela s'est traduit par des réformes structurelles à l'Office National des Forêts qui engendrent de fortes dérives éthiques. Depuis 2008 les forestiers se mobilisent pour dénoncer ces dérives qui mettent en danger l'équilibre de la forêt publique française.

Aujourd'hui un nouveau Directeur Général (Pascal Viné) vient d'être nommé. La préparation d'un nouveau contrat de plan Etat/ONF 2012 /2017 va débuter. Les forestiers entendent peser dans les débats.

Notre seul but est d'obtenir une gestion forestière de qualité, respectueuse des fonctions de la forêt :

- Une forêt qui protège
- Une forêt qui produit
- Une forêt qui accueille

En forestiers responsables nous voulons poser publiquement la question qui nous concerne tous :

« QUELLE FORET POUR NOS ENFANTS ? »

Nous luttons pour :

- Conforter le service public : Il faut revoir le ***financement de l'ONF en prenant en compte les multiples fonctions assurées par la forêt pour la santé et le bien être des populations*** : fixation du CO2, protection des ressources en eau et des sols, accueil de la biodiversité, protection des paysages et récréation.
- Concernant l'emploi, ***l'arrêt des suppressions de postes*** et l'analyse de la charge de travail conduite site par site dans le cadre d'un schéma national. Recréer les emplois là où ils sont nécessaires.
- Concernant la gestion forestière, la ***mise en place d'un contrôle indépendant de l'exploitation dans les forêts domaniales***, voire également dans certaines forêts communales, afin d'éviter toute dérive de la gestion durable, au prétexte d'équilibrer à tout prix les comptes de l'Établissement.
- ***La mise en place d'un financement pérenne de la gestion forestière*** qui doit permettre de compenser les aléas du marché du bois en forêt domaniale et de mettre en œuvre le Régime Forestier dans son intégralité dans toutes les forêts des collectivités,
- ***le rétablissement de la polyvalence et l'unité de l'établissement*** pour assurer l'équilibre de toutes les fonctions de la forêt
- ***l'organisation d'assises de la forêt***



...La forêt de demain

0.2 L'assemblée générale nationale du 9 décembre

L'intersyndicale de l'ONF a décidé de réunir à nouveau nationalement les personnels de l'établissement. Le moment est important après deux ans de lutte il est temps de faire un point d'étape.

De toutes les régions de France les forestiers viendront réfléchir sur l'avenir de leur métier et celui de l'établissement public.

Malgré le contexte social difficile les forestiers souhaitent faire entendre leur voix. Il y va de l'avenir de la forêt publique. Ils espèrent que le nouveau Directeur Général (M. Pascal Viné) saura ouvrir de réelles négociations et prendre en compte les intérêts forestiers.

Les prochaines discussions sur le contrat de plan entre l'État et l'ONF devront, pour être réalistes, intégrer les revendications des personnels de l'établissement qui visent avant tout à défendre le service public forestier et la forêt dans son ensemble.

Avec cette assemblée générale nationale, les personnels comptent également alerter le public sur le devenir possible de la gestion forestière française.

2011 sera l'année internationale de la forêt. Une belle occasion pour que la forêt française ne soit plus ignorée ou simplement regardée comme une source d'approvisionnement de la filière bois. Comme le démontre le rapport de M. Chevassus-au-Louis sur l'approche économique de la biodiversité les apports de la forêt sont évalués à près de 1000€ par ha et par an. Aujourd'hui, l'État dépense seulement 25€ par ha et par an pour la forêt publique. Nous sommes loin des 400€ apportés à l'agriculture. Un beau challenge pour le gouvernement de mettre la forêt au cœur de ses priorités.

I - L'Office National des Forêts

I.1 Les missions de l'ONF

Créé en 1966 pour succéder à l'Administration des Eaux et Forêts, l'ONF est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial qui a pour mission de gérer le patrimoine forestier public de notre pays.

Gérer les forêts publiques

Il est chargé par la Loi de gérer les forêts dites « publiques ». Les forêts de l'État (forêts domaniales) pour 1,8 millions d'hectares, et les forêts des collectivités 2,8 millions d'hectares, soit 27% de la surface boisée en France métropolitaine (auquel il faut ajouter 8 millions d'ha dans les DOM)

Missions d'Intérêt Général (MIG)

- prévention des risques d'incendie = « DFCI »
- prévention des risques d'avalanche en montagne = « RTM »
- lutte contre l'érosion sur le littoral et préservation de sites pour leurs richesses biologiques = marais, dunes, tourbières, mangroves

Missions Régaliennes

Missions confiées par la loi aux personnels assermentés de l'ONF : décrets, arrêtés concernant la surveillance et la répression des atteintes à l'environnement, dans les forêts publiques mais aussi hors de la forêt publique.

Conventionnel

Dans un cadre défini par la loi, l'ONF intervient en direction de clients publics ou privés pour effectuer un certain nombre de prestations (aménagement d'espaces naturels ou de loisirs, réhabilitation de sites, expertise d'arbres, missions internationales, ...).

I 2 Le financement de l'ONF

Recettes des Forêts Domaniales

En contrepartie de la gestion, l'État abandonne à l'ONF les recettes issues des forêts domaniales. La principale ressource est la récolte de bois (en 2009, 5.3 millions de m³ ont été vendus pour une recette de 157 millions d'euros)

Depuis 1978 le volume de bois récolté a augmenté de 33 % alors que la recette provenant de ces ventes a baissé de 35 % en euros constants. Entre 30 ans, le bois a perdu plus de la moitié de sa valeur : 79 €/m³ en 1978 contre 29.5 €/m³ en 2009.

Frais de garderie

Pour assurer les missions qui lui sont confiées par le régime forestier, l'ONF perçoit des frais de garderie qui représentent 10 à 12% des recettes des forêts des collectivités (10% en zone de montagne).

La chute du cours du bois entraîne une diminution des frais de garderie.

Le versement compensateur

Pour financer le régime forestier appliqué aux forêts des collectivités et non rémunéré par celles-ci, l'État compense ce manque à gagner par le « versement compensateur » (fixé à 120.4 Millions d'euros dans le contrat État/ONF 2007-2011).

En euros constants, le versement compensateur n'a cessé de diminuer depuis 1981, marquant de plus en plus le désengagement de l'État.

Les activités conventionnelles

Les activités de diversification sont en forte hausse pour l'ONF : elles sont passées de 17 % du chiffre d'affaires en 1975 à 20.5 % en 2009.

Cette augmentation s'accompagne d'un redéploiement conséquent des personnels vers ces missions au détriment des autres missions.

I.3 Les moyens humains de l'ONF

La mise en œuvre des Contrats État/ONF 2002/2006 et 2007/2011 s'est traduite par la suppression de 750 postes de fonctionnaires et de plus de 1000 emplois d'ouvriers.

L'ONF emploie aujourd'hui **9477** salariés qui se décomposent en **6277** fonctionnaires ou assimilés et **3200** ouvriers forestiers et bûcherons sous statut de droit privé.

Pour mémoire en 1985 l'ONF comptait **7700** fonctionnaires et **8100** ouvriers forestiers. En **25 ans** ce sont donc **5 800 emplois qui ont été détruits à l'ONF soit près de 37 % des effectifs.**



Ce sont principalement des emplois ruraux qui ont été supprimés, ainsi que des sites situés dans de petites villes. Le maillage territorial de l'ONF est mis à mal.

L'ONF est bien souvent le dernier service public présent dans le milieu rural.

II VERS LA FIN DU SERVICE PUBLIC FORESTIER :

II.1 Avant 2008

En 2006 un contrat a été signé entre l'État et l'ONF pour la période 2007/2011. Il fixait la hauteur du versement compensateur à 120.4 Millions d'euros HT (dans les faits cette somme n'a été versée intégralement qu'en 2009). Dans le même temps, l'État transférait la charge des MIG (missions d'intérêt général : terrain en montagne, défense incendie, littoral) à l'ONF, et arrêtaient les subventions de reconstitution des forêts touchées par les tempêtes de 1999. Les effectifs de l'ONF devaient être modulés en fonction des résultats. 2007 fut une bonne année pour les ventes de bois, l'établissement a fait des bénéfices...mais des emplois ont quand même été supprimés!

II.2 Depuis 2008

II.2.1 De nouvelles mesures

- Augmentation des cotisations patronales pour retraite de 33% à 71 % des salaires bruts à la charge de l'ONF. Surcoût : 25 M€ dès 2009 pour atteindre 60 M€ en 2011. Cette hausse équivaldrait à la suppression de 1100 postes budgétaires sur 4 ans
- Intégration de l'Inventaire Forestier National (IFN) au sein de l'ONF avec prise en charge de son fonctionnement sur le budget ONF. Coût : 12 M€ par an (Cette mesure a été abandonnée)
- Transfert à l'ONF du parc de maisons forestières appartenant à l'État avec bail emphytéotique. Coût : 50 M€
- Délocalisation du siège dans un bâtiment non existant à Compiègne. Coût 50 M€
- 28 sites de l'ONF disparaissent, éloignant encore un peu plus les centres de décision des territoires où elles s'appliquent.
- Versement de dividendes à l'État « actionnaire ». De service d'État en charge de la gestion des forêts publiques, l'ONF deviendrait de fait une entreprise de services à but commercial et donc privatisable à terme.
 - Le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Alors que l'ONF, en dix ans a réduit ses effectifs de 17% (source : cours des comptes), il subit quand même la règle mathématique de la RGPP. Soit plus de 100 emplois supprimés par an.

Au vu des sources de financement actuelles de l'ONF, ces décisions entraînent une augmentation irraisonnée de la récolte de bois et des suppressions d'emplois massives.

II.2.2 L'ONF à la découpe

La création de filiales, et/ou de structures spécialisées par domaines d'activité, travaux, mobilisation des bois, bureaux d'études, préfigure clairement une privatisation des secteurs clés de la sylviculture et de la gestion forestière.

Les objectifs fixés à ces structures viennent en concurrence avec la gestion durable des forêts.

II.2.3 La destruction du métier de forestier

La partition de l'établissement entraîne la disparition du métier de « garde forestier ».

La volonté de « produire plus » se traduit par une augmentation des fonctions de commercialisation des bois au détriment de la gestion patrimoniale.

Pourtant le forestier de terrain :

est l'échelon de proximité du service public forestier, en contact direct avec les usagers et les élus.

est celui qui a le plus de connaissances de la forêt, du contexte local, des espèces présentes ...

est un agent polyvalent qui gère toutes les fonctions de la forêt et peut ainsi assurer l'équilibre entre protection, production, et fonctions sociales de la forêt.

La gestion durable et multifonctionnelle des forêts doit passer par la polyvalence des gestionnaires.

Illustration :

Un « garde forestier polyvalent »

arrivant devant un arbre se pose la question : Cet arbre là est t-il plus utile : Abattu et commercialisé ? Debout pour la biodiversité, pour sa place dans le peuplement forestier? Debout pour le plaisir du public ?...

La réponse sera différente selon le contexte local, la composition de la forêt, la présence de certaines espèces, le contexte économique...

Un spécialiste de la

commercialisation des bois se

posera la question autrement : Cet arbre est-il plus utile, en bois de papier, d'industrie, ou d'ameublement ?

III CONCLUSION

Nous sommes bien en présence de deux visions différentes de la gestion forestière !

Celle choisie par l'État et l'ONF conduit à la suppression du service public, pour ouvrir à plus ou moins longue échéance des pans entiers de nos compétences au secteur privé. Ainsi la Direction Générale de l'ONF s'occupe avant tout de la structure à mettre en place pour construire un établissement resserré autour d'une direction générale, garante des délégations de service public accordées aux privés.

Celle des forestiers qui défendent la gestion forestière multifonctionnelle basée sur le maillage territorial et mise en œuvre par des fonctionnaires indépendants, ancrée dans les réalités de terrain. C'est cette gestion, moderne, qui est la seule capable de concilier et de peser tous les objectifs de la forêt dans le cadre du service public.

Depuis plusieurs années, loin de la recherche de la qualité du service public forestier, l'ONF utilise la ressource bois des forêts et les suppressions de personnels pour équilibrer son budget. L'Etat se désengage toujours plus. Ces conditions sont une véritable hypothèque de la gestion durable et de la qualité du patrimoine forestier public.

A force de réduire depuis 30 ans le service public forestier, l'heure de vérité est arrivée. Notre société se doit maintenant de répondre à la question suivante :

QUELLE FORET POUR NOS ENFANTS ?

Un mouvement qui s'inscrit dans la durée

En 2008, après les annonces du conseil d'administration, plusieurs ventes de bois régionales (Alsace, Lorraine, Sud Ouest, Franche Comté) sont bloquées par les personnels forestiers : peser sur l'économique paraissait le seul moyen de se faire entendre.

Le 14 Octobre 2008 ce sont 1200 forestiers qui se sont déplacés à Cérilly (Allier) pour bloquer la prestigieuse vente de bois des forêts de Tronçais.

En régions, les actions se multiplient comme, par exemple, le 25 Octobre, l'enterrement symbolique de l'agence de Wissembourg en Alsace ou encore le 7 Novembre, une intervention et manifestation lors du colloque européen sur la forêt à Nancy (Meurthe et Moselle)

Dans toutes les régions, l'ensemble des comités techniques paritaires est bloqué par les personnels et leurs représentants. Les personnels en colère manifestent aussi dans les comités de directions.

Le 13 Novembre 2008, ce sont 2000 forestiers (1/3 du personnel fonctionnaire) qui plantent une forêt d'arbres en carton sur le champs de Mars, puis la détruisent ensuite pour marquer le danger pour la forêt.

Les actions en régions se multiplient et continuent. Le blocage est réel, les forestiers refusent massivement de marquer les bois à abattre: ils posent les marteaux.

En début d'année 2009, la direction décide d'ouvrir des négociations. Mais, nous apprenons peu après qu'une plainte a été déposée contre les forestiers Lorrains pour des blocages de vente en Lorraine. La direction en profite pour saboter les négociations.

Pendant ce temps, c'est près de 2000 communes, et des conseils régionaux qui soutiennent les forestiers par des délibérations.

Au printemps 2009, les actions se poursuivent en région : blocages de martelages, de réunions officielles, tracts, actions, interpellation des élus...Le dialogue social est toujours rompu, la direction s'entête et passe en force son projet.

Cet été 2009, tout au long du Tour de France, les forestiers ont affiché partout leur message « Quelle forêt pour nos enfants ? » sur les routes et sur des banderoles.

A Urmatt (en Alsace) lors du déplacement de Nicolas Sarkozy pour son discours sur la filière bois, les forestiers ont tenté de déployer leurs banderoles « Quelle forêt pour nos enfants ? »

Le 7 décembre 2009, deux centaines de forestiers portent leur message : Quelle forêt pour nos enfants ? » Dans les rues de Paris, une cinquantaine d'entre eux finit aux commissariats après avoir déployé une banderole sur le parvis de l'Assemblée Nationale.

En Octobre 2010 les forestiers Lorrains interviennent dans le cadre du Festival International de Géographie et organisent des assises sur l'avenir de la forêt Française, avec de nombreux partenaires (professionnels, élus et associations).

ANNEXE 2

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Contribution pensions civiles	/	/	/	23	45	60
Soulte Maisons Forestières à verser à l'État	/	/	/	/	10	10
<i>Financement des MIG par l'ONF en %</i>	/	17	28	39	49	54
Financement des MIG par l'ONF en M€	/	3	5	7	9	10
Reconstitution des forêts domaniales à la charge de l'ONF	/	7,40	7,40	7,40	7,40	7,40
Financement de la gestion des forêts communales au vu du contrat de plan État/ONF	120,40	120,4	120,4	120,4	120,4	120,4
Perte de valeur d'usage du versement compensateur	/	2,41	4,80	7,12	9,34	11,62
Coûts supplémentaires pour l'ONF en M€	0	12,81	17,20	44,52	80,74	99,02

A ces chiffres, il faut rajouter le transfert du siège de Paris à Compiègne (25 M€), et la participation au fond stratégique forêt annoncé par le Président Sarkozy à Urmatt (10 M€).

En 2011, l'Etat reprendra donc 80 % de la subvention qu'il verse pour la gestion des forêts des collectivités.

Parc National Forestier de Plaine

Ce sujet important retient bien sûr l'attention de l'Intersyndicale notamment au niveau régional : entrevue avec le cabinet du Premier ministre lors de la venue de ce dernier à Leuglay (21) en juillet 2009 pour l'annonce de la création du Parc, prise de contacts avec acteurs locaux, réunions de personnels concernés par l'emprise du futur Parc....

Même si les militants locaux travaillent actuellement pour être force de propositions le moment venu sur les sujets majeurs (zonages, biodiversité, cynégétique, sylvicultures ...), l'Intersyndicale nationale n'a pas, à ce stade, arrêté de position officielle.

- La création du Parc :

L'objet d'un Parc National étant la conservation voire l'amélioration de la qualité des milieux naturels, nous sommes favorables à la création du Parc National entre Champagne et Bourgogne.

Le fait que l'objet d'un Parc National soit aussi le développement local et l'éducation à l'environnement renforce bien sûr cette position.

S'agissant d'un Parc de feuillus de plaine alors que les Parcs nationaux existants sont situés en zone de montagne, cette création présente un intérêt supplémentaire. La gestion forestière ambitieuse qui devrait y être mise en œuvre doit servir de référence, d'exemple à suivre et permettre des retours d'expériences susceptibles d'améliorer la gestion de toutes les forêts de plaine.

A notre sens créer un Parc qui ne serait qu'une réserve alibi fermée sur elle-même n'a qu'un intérêt limité si ailleurs la gestion forestière se dégrade faute de volonté politique en matière de protection.

- La gestion des forêts publiques et du Parc National :

Notre ambition concerne la gestion de toutes les forêts et notamment des forêts publiques que nous gérons. Cette ambition est aujourd'hui servie par l'application du Régime Forestier, qui bien qu'insuffisamment financée, traduit une péréquation nationale et permet encore une gestion de qualité des forêts publiques sur tout le territoire.

Pour l'Intersyndicale, le Régime forestier unique et applicable à toutes les forêts publiques doit être maintenu. Les forêts publiques situées dans le périmètre du Parc doivent continuer à bénéficier du Régime forestier. L'ONF étant chargé par l'Etat de le mettre en œuvre, ces forêts doivent continuer d'être gérées par l'ONF.

La question de la gestion du Parc national par l'ONF, question posée par le Premier ministre, n'a pas fait l'objet d'un débat au sein de l'Intersyndicale et ce pour les raisons suivantes :

- Obstacle juridique : la loi de 2006 sur les Parcs Nationaux ne le permet pas.
- EPIC/EPA : un EPIC « ONF » pour gérer une partie d'un EPA « Parcs nationaux » ? La question posée sous cet angle paraît surréaliste
- Opposition marquée des politiques locaux et de la forêt privée alors que la création d'un Parc est conditionnée en grande partie par la recherche de consensus locaux d'autant plus difficiles à trouver que les acteurs sont peut être plus nombreux en région de plaine qu'en montagne...
- Depuis sa création, l'ONF s'est régulièrement vu confier de nouvelles missions sans affectation de moyens supplémentaires, bien au contraire. Si l'État envisageait de confier à l'ONF la gestion de ce Parc national sans en assurer le coût de sa gestion (hypothèse crédible compte tenu du contexte politique), ce serait au détriment du financement des autres forêts publiques. Dans ces conditions, l'Intersyndicale y serait bien sûr opposée.
- Comment gérer un Parc National quand on est un acteur économique (gestionnaire forestier) et commercial (prestataires de travaux et services) au sein de ce Parc ? La question du conflit d'intérêts se pose naturellement.

A décharge l'ONF connaît ce mode de fonctionnement de longue date de par son statut d'Établissement Public Industriel et Commercial, à la fois en charge de missions régaliennes et de service public et prestataire de services relevant du domaine concurrentiel. Bien sûr gérer un ensemble de forêts de collectivités n'a qu'un rapport très lointain avec la gestion d'un Parc national.

Cette « double casquette » n'est pas sans poser certains problèmes. Notre réflexion syndicale vise à les résoudre : « sortir » du domaine concurrentiel les activités de l'ONF qui à notre sens relèvent de l'intérêt général, changement de statut ? De même nous estimons qu'un ONF ayant résolu ce problème majeur aurait vocation à jouer un rôle d'assembler du monde rural : culture de service public, du long terme et maillage territorial sans équivalent.

Le Parc National Forestier de Plaine en quelques chiffres :

Périmètre d'étude : 80 000 ha

Régions : Bourgogne et Champagne-Ardenne

Départements : Côte-d'Or et Haute-Marne

Communes concernées : 48 totalement ou partiellement (≥ 25%) incluses dans le périmètre

Altitude minimale : 230 m

Altitude maximale : 460 m